

conduite et les principes actuellement appliqués. J'espère que rien ne viendra nous faire perdre le régime actuellement suivi.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Hollowach: Monsieur le président, comme j'ai eu l'avantage de faire partie du comité chargé d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada et d'examiner les revenus, les dépenses et l'expansion générale de la société,—je dirai de la Société elle-même,—je désire soumettre à la Chambre certaines observations et conclusions personnelles.

J'étais un des nouveaux membres du comité et je suis très heureux de penser que j'ai eu l'occasion de m'associer au magnifique esprit qui régnait chez tous les membres. Le comité comptait 26 membres dont la majorité venait du parti libéral. Il n'y avait que 5 conservateurs, 2 créditistes et 2 cécé-fistes. Je crois qu'il convient que je dise que nous avons eu la bonne fortune d'avoir pour président l'honorable représentant de Portneuf. Il a dirigé avec compétence nos séances et a manifesté le genre d'esprit que je regarderais comme absolument essentiel chez un bon président, surtout lorsque les députés ministériels sont aussi nombreux. Je veux parler de la compréhension sympathique de la situation de la minorité dont les opinions à plus d'un point différaient de celles des partisans du gouvernement.

Je suis certain que tous les membres de la Chambre ont lu le rapport final et officiel du comité. Je l'ai lu à plusieurs reprises. A la vérité, je l'ai lu deux ou trois fois ce soir. Le texte donne une description véridique de ce qui s'est passé; mais, en le lisant, il me semble qu'il a un ton d'approbation générale. A mon humble avis, il ne reflète pas assez le dissentiment latent qui se faisait sentir à presque toutes les séances et qu'à même laissé entrevoir un des membres libéraux. Je sais que la Chambre n'a pas l'habitude d'accepter un rapport minoritaire, mais peut-être pourrait-on utilement réfléchir à la possibilité d'annexer au rapport officiel définitif un exposé du point de vue de la minorité. La raison pour laquelle je formule cette proposition, c'est qu'il importe de ne pas perdre de temps à la Chambre. Un rapport de cette nature supprimerait la nécessité de répéter l'argumentation divergente. Il permettrait aux députés de connaître les faits et les chiffres dont ils ont besoin afin de prendre une part active à cette étape de nos délibérations, soit le moment de l'examen des crédits du ministère en cause.

Examinons d'abord la tâche du comité. La télévision et la radiodiffusion sont au Canada des entreprises gigantesques qui posent l'une et l'autre des problèmes analogues. Il faut

en tenir compte pour comprendre que, même les 35 séances du comité et le temps qu'il a consacré ainsi à la question n'ont pas suffi, d'après moi, à permettre à tous les membres d'examiner tous les détails complexes des revenus, des dépenses et des frais généraux sans empiéter sur le temps dont disposaient leurs collègues. Cependant, il aurait fallu tout le temps d'un député et beaucoup d'aide pour faire des recherches.

Qu'on n'aille pas mal interpréter mes paroles. Je ne dis pas que le comité n'a pas accompli une bonne tâche. Il continuera d'accomplir une bonne tâche, comme c'est toujours le cas lorsque les représentants du peuple ont l'avantage d'interroger les administrateurs des affaires publiques. Ce que je dis, toutefois, c'est que l'ampleur de la tâche à accomplir était telle que nous n'avons qu'effleuré peut-être la plus importante question, soit le rôle de plus en plus considérable que les gouvernements jouent dans la vie du pays. Nous n'avons pas répondu de façon satisfaisante à la question de savoir dans quelle mesure nous pouvions permettre à la Société Radio-Canada de conserver ses pouvoirs spéciaux. Pour ces raisons et parce qu'il y va de l'intérêt du public dont les fonds permettent à la Société d'exercer une partie de son activité, je crois que le Parlement devrait, chaque année, faire un examen rigoureux de l'activité de cette société de la Couronne et d'autres sociétés du même genre dont les appels de fonds publics deviennent de plus en plus coûteux au contribuable d'année en année.

Il faut se rappeler que, l'an dernier, aucun comité de ce genre n'a examiné l'activité de la Société Radio-Canada. C'est en 1953 que ce comité a siégé pour la dernière fois. Aussi, pour des raisons d'ordre psychologique, c'est-à-dire pour maintenir la vigilance des gens, je propose la création d'un comité du Parlement qui, non pas à toutes les deux sessions, mais à chaque session, étudierait au moins certains des importants secteurs du champ d'activité de la Société, assurant ainsi aux Canadiens le contrôle sévère des dépenses. En effet, vu le contrôle du gouvernement et la multiplication des sociétés de la Couronne, le comité doit surveiller de près tous les dangers et tous les contrecoups de cet accroissement du gouvernement. On a bien raison de dire que souvent la démocratie s'enterre sous la charge qu'elle tient à porter.

Je ne suis pas ici pour jeter des fleurs à Radio-Canada. Il m'incombe de la critiquer, mais ce faisant je veux être équitable. La Société et ses fonctionnaires ont dû subir des coups de boutoir du public. Combien d'autres sociétés de la Couronne ont dû se tenir sur la sellette pour rendre compte de leur acti-